



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-195

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2024

Sommaire

84_DREETS_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2024-07-15-00001 - Décision n° DREETS/T/2024/54 portant désignation des agents habilités à suppléer les directeurs départementaux du travail, de l'emploi et des solidarités et les directeurs départementaux du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations, pour siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation (3 pages)



Département Appui au dialogue social

Affaire suivie par : Emmanuelle SEGUIN
Mél. : ara.dialogue-social@dreets.gouv.fr

Décision n° DREETS/T/2024/54 portant désignation des agents habilités à suppléer les directeurs départementaux du travail, de l'emploi et des solidarités et les directeurs départementaux du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations, pour siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation

(Annule et remplace la décision parue au RAA n° 84-2022-245 du 15 novembre 2022).

La directrice de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne Rhône-Alpes, soussignée ;

Vu le Décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021, portant nomination sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne - Rhône-Alpes de Madame Isabelle NOTTER à compter du 1er avril 2021 ;

Vu la décision DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES n° 2023-12 du 22 mai 2023 publiée au recueil des actes administratifs spécial de la région Auvergne-Rhône-Alpes n° 84-2023-110 du 25 mai 2023 portant délégation de signature en matière de pouvoirs propres de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à Monsieur Régis GRIMAL, directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T), et en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Johanne FRAVALO-LOPPIN, adjointe au responsable du pôle T ;

Vu les articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 du code du travail ;

Vu les propositions des directrices et directeurs des DDETS et DDETS-PP de la région Auvergne-Rhône Alpes.

DECIDE

Article 1 :

Sont désignés comme suppléants des directeurs et directrices des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la région Auvergne-Rhône-Alpes aux fins de siéger dans les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et la négociation :

Département de l'Ain :	Mme Audrey CHAHINE, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain
Département de l'Allier :	Mme Ingrid MARMIN, responsable d'unité de contrôle
Département de l'Ardèche :	M. Pascal CHARLIER, directeur du travail adjoint, responsable d'Unité de contrôle
Département du Cantal :	M. Frédéric FERREIRA, directeur du travail adjoint, responsable d'Unité de contrôle
Département de la Drôme :	Mme Brigitte CUNIN, Directrice adjointe du travail, responsable du service accompagnement et relations du travail
Département de l'Isère :	Mme Ingrid HAMANN, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Isère
Département de la Loire :	M François BADET, directeur départemental Adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Loire
Département de la Haute-Loire :	Mme Isabelle BRUN, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Loire
Département du Puy-de-Dôme :	M. Ali KEBAL, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme
Département du Rhône :	M. Alain TESTOT Directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône
Département de Savoie :	Mme Delphine THERMOZ, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de Savoie
Département de Haute-Savoie :	M. David CHAUVIN directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Savoie

Article 2 :

Les directeurs et directrices des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités, et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 juillet 2024
Pour la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,

L'adjointe au responsable du pôle politique du travail,

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03
La décision contestée doit être jointe au recours.

Informations sur le traitement des données personnelles :

Des données personnelles, utiles à l'accomplissement des missions de l'inspection du travail, sont enregistrées dans le traitement SUIT. Ce traitement est nécessaire à l'exécution des missions d'intérêt public qui nous sont confiées. Les agents du système de l'inspection du travail, les inspecteurs du travail de l'agence de sûreté nucléaire et les agents habilités de la direction générale du travail ou du ministère de l'agriculture peuvent y avoir accès. Les données pourront être transmises à des tiers lorsque l'exercice des missions ou des obligations légales le prévoient.

Dès lors que les données personnelles citées dans ce courrier vous concernent directement, conformément aux dispositions relatives au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement à l'adresse suivante : dgt.dasc1@travail.gouv.fr. Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>